

Objet : Commande publique – Attribution marché « CAA23039 Travaux de remise en état SKID NH3 et groupe R System »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Agglomération en date du 09 juillet 2020 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2022-035 du 14 février 2022 donnant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Pierre JARRE pour les affaires ayant trait à la Halle Olympique,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour les travaux de remise en état SKID NH3 et groupe R System,

Vu la consultation directe, ainsi que les offres présentées par les candidats consultés,

Décide

Article 1 : Le marché «CAA23039 Travaux de remise en état SKID NH3 et groupe R System» est confié à l'entreprise suivante :

AXIMA REFRIGERATION FRANCE – 6 rue de l'Atome – 67800 BISCHHEIM, pour un montant de 74 019,12 € HT (montant extrait du devis).

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 08 janvier 2024

Le Conseiller délégué, en charge
de la Halle Olympique

Jean-Pierre JARRE

